

## Note de présentation BP 2025 CCAS de Saint-Usage

L'article 107 de la NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant " une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux "

Cette note est à cet usage pour présenter les orientations en recette et en dépense du CCAS de Saint-Usage

### - Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
CCAS DE SAINT-USAGE	5 500,00	0,00	5 500,00
<b>Total</b>	<b>5 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 500,00</b>

*\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

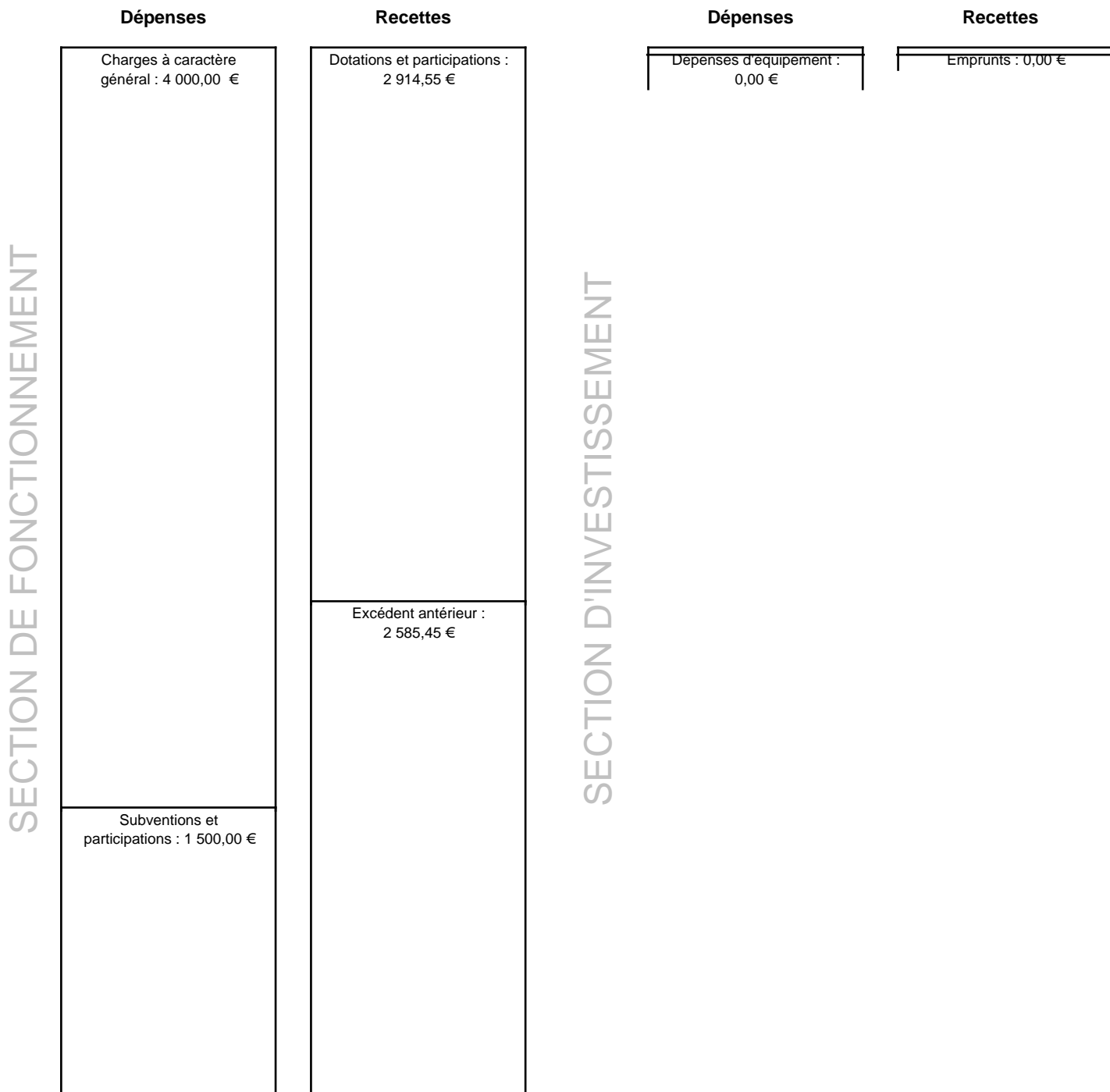
Le budget 2025 du CCAS reste dans les mêmes lignes que les précédents

Le budget présente un équilibre parfait de recette/dépense de fonctionnement à hauteur de 5 150,00 €. Il reste dans la norme des précédents budget. Ce budget doit permettre de financer l'action auprès des aînés de la commune et d'assurer un secours d'urgence auprès de la population. A noter que le budget prévoit également la facturation 2024 des cartes avantages jeunes (360 €)

Il inclut une reprise de l'excédent de résultat de 2024 à hauteur de 2 585.45 €.

Pas d'investissement prévu dans ce budget

**- Représentation graphique du budget principal -**



**DEPENSE DE FONCTIONNEMENT (5 500.00 €)**

Le chapitre 11 - charges à caractère général comprend les dépenses quotidiennes du CCAS. Une somme de 4 000,00€ est prévue pour payer les colis et le goûter des aînés et le dispositif carte avantages jeunes.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante comprend la prise en charge du secours d'urgence auprès de la population Une somme de 1 500,00 € est prévue comme habituellement

**RECETTE DE FONCTIONNEMENT (5 500.00 €)**

Le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations comprend la dotation de la commune à l'alimentation du budget du CCAS. La dotation s'élève à 2 914.55 € contre 1 216.85 € en 2024.

La section 002 - Excédent de fonctionnement reporté comprend la reprise de l'excédent de 2024 à hauteur de 2 585.45 € contre 4 933.15 € en 2024

Pas de dépense d'investissement, de dette ou de subvention